

# FONCTIONNEMENT

## AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE 24-25

### QUAND EST-CE QUE ÇA COMMENCE ?

La distribution débute le lundi 16 septembre 2024.

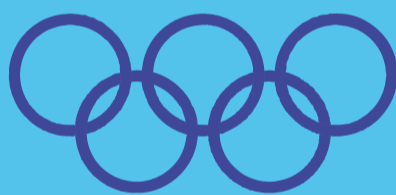
### OÙ PERCEVOIR L'A.P.S ?

Le demandeur se rend dans un des 28 centres distributeurs muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de quotient familial. Aucun coupon ne sera distribué sur demande téléphonique ou par mail. La liste des centres distributeurs est à retrouver sur le site web du CDOS 46 pour y trouver le plus proche de chez vous.

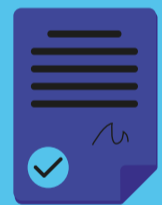
### QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?



**Habitant Lotois**  
Résider dans le Lot  
(enfant ou adultes)



**Association Lotoise**  
Vouloir pratiquer une activité physique  
dans un club LOTOIS.



**QF inférieur à 1000€**  
Le demandeur doit présenter un quotient  
familial inférieur à 1000€.

### QUELS SONT LES NIVEAUX D'AIDE ?

**1.**

QF inférieur à 500€

L'aide correspond à 70% du montant de la cotisation ou de la licence, dans la limite de 80€.

**2.**

QF entre 500€ et 800€

L'aide correspond à 50% du montant de la cotisation ou de la licence, dans la limite de 60€.

**3.**

QF entre 800€ et 1000€

L'aide est de 20€.



CDOS  
LOT